

**ecolo**



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 14 février 2025

Concerne : point à l'ordre du jour du Conseil communal du 20 février 2025

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

**Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 20 février 2025**

1. Demande de retransmission vidéo des conseils communaux

Vous trouverez en page suivante quelques explications relatives à ce point.

Bonne journée.

Léon COLLIN, pour le groupe Ensemble,  
Jean-Pierre GRAISSE, pour le groupe Ecolo,

## 1. Demande de retransmission vidéo des conseils communaux

Interpellé en janvier 2022 sur son regard relatif à la retransmission du Conseil communal, le Ministre des Pouvoirs locaux répondait ceci :

*« (...) Un accès différé contribue indéniablement au respect et à l'effectivité du principe de la publicité des séances du conseil communal. Néanmoins, ce canal complémentaire de communication n'a pas vocation à se substituer à la communication directe en présence, qui demeure la règle au sens du CDLD. »*

Les groupes ECOLO et Ensemble rejoignent pleinement les propos du Ministre : la retransmission vidéo des Conseil communaux renforce la transparence et la participation citoyenne, mais elle ne remplace pas la participation physique du public aux séances du conseil.

Forts de ce constat, nous désirons revenir avec une proposition déposée en juin 2022 par le groupe Ensemble. Cette proposition à l'époque avait été refusée, majorité contre opposition.

Depuis lors, de l'eau est passée sous les ponts de la Semois : la salle du Conseil s'est vue équipée d'un matériel de vidéo permettant de filmer les séances, et le Conseil communal a été renouvelé.

Les groupes Ensemble et ECOLO proposent dès lors la délibération suivante :

*Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce mercredi 20 février 2025, sur proposition des groupes Ensemble et ECOLO,*

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,*
- considérant la volonté de l'ensemble des groupes politiques autour de la table du Conseil de renforcer la démocratie participative et favoriser l'implication des citoyens dans la vie de notre commune,*
- considérant que les citoyens intéressés par les séances du Conseil n'ont pas toujours la possibilité de se libérer précisément aux heures et dates de celui-ci ;*
- considérant que la retransmission vidéo et son accès différé permettraient aux citoyens de comprendre au mieux les enjeux politiques de notre commune ;*
- considérant qu'il est important d'améliorer la transmission de l'information sur la manière dont les décisions politiques sont prises et sur la gestion de la commune ;*
- considérant le bien-fondé de la demande des groupes ECOLO et Ensemble,*

*par xxx oui et xxx non, invite le Collège à filmer et retransmettre en direct, selon des modalités à définir, les séances du Conseil communal pour ensuite les rendre disponibles en différé.*